

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE

9<sup>ème</sup> séance de l'année 2016

Mercredi 14 septembre 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.09.09/313

**Autorisation donnée au Président  
De signer le protocole transactionnel  
de la maîtrise d'œuvre  
dans le cadre de l'opération de  
« réhabilitation et modernisation  
du Centre des Arts et de la Culture »**

L'an deux mille seize, le mercredi 14 septembre, à 10 heures 30 minutes, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Jacques BANGOU*, 1<sup>er</sup> Vice-Président, le Président, *Monsieur Eric JALTON*, étant empêché, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 6 septembre 2016.

Présents : 27		
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	

Excusés représentés : 4
<b>Vice-Président :</b> Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) <i>Procuration à Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE</i>
<b>Autres Conseillers Communautaires</b> Mme Juliana FENGAROL <i>Procuration à M. José GUIOLET</i> Mme Célia HATCHI-MIMIETTE <i>Procuration à Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE</i> M. Jocelyn LEREMON <i>Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS</i>
Excusés non représentés : 9
<b>Président :</b> M. Éric JALTON
<b>Vice-Présidents :</b> M. Rosan RAUZDUEL (3 <sup>ème</sup> Vice-Président) Mme Suzelle SEVILLE (5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) Mme Maguy CELIGNY (9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente)
<b>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</b> Mme Marie-Camille MOUNIEN M. Max CELIGNY
<b>Autres Conseillers Communautaires</b> M. Georges BERGINA Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. Harry DURIMEL
Absents : 10
<b>Vice-Présidents :</b> M. Dominique BIRAS (11 <sup>ème</sup> Vice-Président) M. Pierre THICOT (15 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<b>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</b> M. Fabert MICHELY M. Michel RINÇON
<b>Autres Conseillers Communautaires :</b> Mme Lise Claude AZEDE - M. Chazy CIRANY M. Audry CORNANO - M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN - M. Olivier SERVA

COURRIER ARRIVÉ LE:

22 SEP. 2016

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE*.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (*CGCT*);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Bureau Communautaire n°2016.05.01/79 du 4 mai 2016 décidant de soumettre au vote du Conseil Communautaire l'autorisation à donner au Président pour signer le protocole transactionnel de la maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération de « *réhabilitation et de modernisation du Centre des Arts et de la Culture* » au vu de l'avis du Cabinet d'Avocats de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

**Considérant** le rapport du Président ;

**Considérant** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 28 octobre 2015;

Après en avoir délibéré ;

### **DÉCIDE, À LA MAJORITÉ**

**et 2 ABSTENTIONS (*Mme Murielle JABES et M. Maurice LORQUIN*) ;**

**ARTICLE 1-** D'autoriser le Président à signer le protocole transactionnel de la maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'opération de « *réhabilitation et de modernisation du Centre des Arts et de la Culture* ».

**ARTICLE 2-** D'imputer les crédits au budget de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence- Chapitre 21- Article 2135 (*immobilisations corporelles*).

**ARTICLE 3-** De donner mandat à Monsieur le Président pour poursuivre les négociations sur les missions EXE et SYN et la date de valeur du marché.

**ARTICLE 4-** De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 5-** Le Président, le Directeur Général et le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, au Maître d'œuvre (*l'agence BABEL*) ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **23 SEP. 2016**

*P<sup>o</sup> le Président empêché*

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Jacques BANGOU

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, le **23 SEP. 2016**
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le **23 SEP. 2016**
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le **23 SEP. 2016**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **23 SEP. 2016**
- Délibération transmise au Maître d'œuvre (*l'agence BABEL*), le **23 SEP. 2016**
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le **23 SEP. 2016**

